



Assemblée générale annuelle

Procès-verbal du 24 septembre 2024

1. Ouverture de l'Assemblée et mot de bienvenue – 19 h 04

Ouverture de l'Assemblée par Mme Lyne Alarie, directrice générale

2. Consignes pour la vidéoconférence

Lyne Alarie informe les membres des directives d'usage.

3. Appel des membres – Prise de présence

Les membres sont invités à noter leur présence dans l'application Zoom en donnant leur nom complet dans le canal de communication.

4. Élection de la présidence d'assemblée

Lyne Alarie est élue comme présidente de l'assemblée.
Proposé par Guy Auger et secondé par Vicky Hamel.

5. Élection du secrétaire d'assemblée

Laurence B. Lingat est élue comme secrétaire de l'assemblée.
Proposé par Guy Auger et secondé par Jean-François Paquette.

6. Vérification de la régularité de l'avis de convocation

La convocation à l'AGA a été envoyée à tous les membres le 24 août 2024, soit 30 jours avant la tenue de l'assemblée.

7. Vérification du quorum

Les personnes présentes constituent le quorum.

8. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel quel.
Proposé par Dany Lefebvre et secondé par Shirley Dufresne.

9. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 19 septembre 2023

Le procès-verbal est adopté tel quel.
Proposé par Jean-François Paquette et secondé par Pascal-Olivier Gagné.



10. Rapport de la présidence du Conseil d'administration

Guy Auger souhaite la bienvenue à tous les membres présents à l'AGA et constate avec plaisir que la vidéoconférence permet à un plus grand nombre de personnes d'y assister. Il souligne que la fédération est en bonne santé avec un record de membre athlètes à travers les clubs de la province.

Il mentionne que des ajustements majeurs ont été apportés au niveau des ressources humaines en mettant en place une structure salariale juste et équitable tout en assurant la rétention de nos ressources. De plus, il mentionne que du travail sera encore à faire au niveau de nos revenus de commandites.

L'année fut marquée par de belles promotions sur l'équipe nationale et que les athlètes sur l'équipe du Canada sont en majorité du Québec, et ce, dans les trois disciplines confondues.

Il en profite aussi pour remercier toutes les personnes qui ont soumis leur candidature pour être membres du CA et souhaite la meilleure des chances aux candidats en élection ce soir.

Lyne Alarie remercie à son tour Guy qui termine aussi son mandat comme président de la fédération.

11. Rapport de la direction générale

Lyne Alarie présente le bilan de l'année. Le bilan de l'année 2024 pour le ski acrobatique au Québec est positif, avec une augmentation de l'effectif, des investissements en ressources humaines et une excellente représentation des athlètes québécois dans les équipes nationales.

Elle présente les réalisations de Ski acro Québec, incluant les activités de formation, les performances des équipes et les résultats financiers, tandis que Daphné Dorval expose les initiatives de développement durable. Les rapports sur les officiels, les délégués techniques et les compétitions soulignent des défis, notamment le besoin urgent de recruter et former une relève de juges face au vieillissement des effectifs.

Lyne Alarie débute donc une présentation exhaustive du rapport des activités qui a été acheminé (en version provisoire) à tous les membres de Ski acro Québec.

12. Rapport du trésorier ou du vérificateur général

Ce point est ajourné étant donné que nous attendons encore les résultats audités de notre auditeur. Une AGA extraordinaire sera annoncée pour présenter les états financiers.

13. Rapport des officiels en chef

13.1 Rapport du juge en chef de bosses et saut

Daniel Thibault, juge en chef bosses et sauts en 2023-2024, nous présente son rapport détaillé annexé au rapport annuel. Il débute en mentionnant que l'année 2023-2024 fut très occupée avec 36 compétitions en sol québécois, mais que tout s'est déroulé rondement.

Activité de formation

Il mentionne que quatre cliniques ont été organisées pour les juges québécois dont une clinique FIS en ligne et trois autres cliniques ont été tenues en présentiel et en ligne. Il mentionne que les cliniques en ligne restent encore un défi pour le visionnement des vidéos. Il mentionne qu'une formation virtuelle devrait être préparée et maintenue afin que tous les juges puissent la suivre à un moment opportun ; une initiative qui devrait être soutenue par Ski acro Québec.



Recrutement

Étant donné les problèmes de communication, aucun nouveau juge n'a été recruté dans les Laurentides et que, seulement deux nouveaux juges ont assisté aux formations à Québec. Cependant, le bassin de juges reste stable.

Expérience

Plusieurs progressions de juges ont eu lieu cette année. Il mentionne être confiant que l'expérience et le bassin de juges permettront d'organiser des compétitions de qualité.

Évènements

Plusieurs évènements ont eu lieu durant la saison 2023-2024.

Changements demandés

Les mêmes changements sont demandés que les années précédentes :

- Système de formation en ligne;
- Technologies pour rendre électroniques les papiers de juge directement vers le système de compilation;
- Diminution du nombre d'évènements;
- Harmonisation des règlements;
- Stratégie pour l'intimidation, et;
- Frais pour licence de juge.

Les membres sont invités à prendre connaissance du rapport détaillé annexé au rapport annuel.

13.2 Rapport de la déléguée technique en chef

Vicky Hamel, déléguée technique en chef 2023-2024, nous présente son rapport détaillé annexé au rapport annuel.

Activité de formation

Elle mentionne qu'aucune formation d'officiel de niveau 1 et 2 n'a été offerte pour l'année 2023-2024 et qu'il s'agit de la 2^e année consécutive que cela arrive et cela affecte le recrutement de délégué technique. Deux personnes ont reçu le statut de délégué technique en 2023-2024 et une personne est en cours de formation. Les rencontres midi-causerie se sont poursuivies cette année favorisant le soutien, l'amélioration continue et l'esprit d'équipe.

Enjeux

Le manque d'arrimage entre les différents niveaux s'est poursuivi encore cette année malgré les recommandations qui ont été faites à Ski acro Québec suite à la saison 2022-2023. De plus, certains entraîneurs n'ont pas d'accréditation en règle ; des jeunes ont été sous la supervision d'entraîneur non qualifié / accrédité, ce qui est inacceptable pour la sécurité des jeunes. Le nouveau registre de qualification a causé quelques soucis, mais qui, à long terme, sera bénéfique.

Toutes les compétitions, l'exception de celle AcrobatX, ont pu compter sur l'implication d'un délégué technique. Il s'agit d'une première depuis 2019. Le recrutement d'une relève s'avère urgent puisque certains ont mentionné l'intention de se retirer.

Recommandations

- Harmonisation provinciale de la structure normative des circuits (règlements) ;
- Rendre disponibles les formations d'officiels afin de soutenir le recrutement de DT ;
- Adopter une procédure pour les événements sanctionnés sans présence d'un DT ;



- Intégrer un processus de contrôle à la validation des certifications.

Les membres sont invités à prendre connaissance du rapport détaillé annexé au rapport annuel.

14. Vérificateur financier pour l'audit 2024-2025

La firme CPA Conseils agit comme vérificateur comptable pour la prochaine année. www.cpaconseil.com.

15. Procédures d'élection des administrateurs

Marie-Ève Larose est nommée présidente d'élection et Vicky Hamel comme scrutateur.

Proposé par Melissa Corbo et secondé par Jean-Francois Paquette

Conformément aux règlements généraux, le comité de mise en candidature (composé cette année de Mélissa Corbo, Laurence Bonenfant-Lingat, Maxime Beauregard-Palardy, Pascal-Olivier Gagné) s'est réuni afin de sélectionner les candidatures correspondant aux profils de compétences recherchées. Les candidatures retenues sont :

- Guy Auger
- Marilou Bouthiette
- Jean-François Dufour
- Francis Fortin
- Nathalie Lucas
- Sébastien Viau

16. Élection des administrateurs

Marilou Bouthiette est la seule candidate indépendante. Elle est donc nommée de facto par le conseil d'administration.

Les candidats ont 60 secondes pour se présenter.

Marie-Ève Larose explique que seules les membres en règle éligibles ayant le droit de vote ont reçu un courriel avec le lien Scrutari permettant de procéder au vote. Les membres associés sont invités à voter.

- Sébastien Viau est élu à majorité
- Marilou Bouthiette élue par défaut puisqu'elle est la seule candidate indépendante.
- Francis Fortin est élu à majorité
- Nathalie Lucas est élue à majorité
- Jean-François Paquette est coopté par le CA.

Marie-Ève Larose remercie toutes les personnes qui ont soumis leur candidature et félicite les nouveaux membres du CA.

Fin de l'élection.

17. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.



18. Parole aux membres

19. Clôture de l'Assemblée annuelle

Pascal-Olivier Gagné propose la levée de l'assemblée à 20h33 et Jean-François Paquette la seconde.